



Décision : n° 082/2018

Objet : MARCHE DE TELEPHONIE MOBILE.

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Marolles-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

Vu les pouvoirs du Maire notifiés par la délibération 2454/2017 du 29 juin 2017,

Vu la délibération n° 2008-02-13 du comité syndical du SIPPAREC en date du 19 février 2008 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques,

Vu la délibération n° 2244-2014 du 16 décembre 2014 relative à l'adhésion de la commune de Marolles en Brie au groupement de commandes pour les services de communications électroniques, coordonné par le SIPPAREC,

Vu la décision du Maire n° 002/2016 du 25 avril 2016 attribuant le marché de téléphonie mobile à ORANGE SA, du 1^{er} mai 2016 au 31 décembre 2018 pour un montant TTC de 12 798,00 €, dans le cadre de la 7^{ème} consultation du SIPPAREC pour les marchés de services de communications électroniques, en date du 7 juillet 2015 (Lot 5 : services de téléphonie mobile, n° d'attribution du marché : 2015094),

Considérant le point n°4 de l'article L.2122-22 du CGCT déléguant le droit de prendre toute décision concernant la passation et la signature de l'ensemble des marchés de fournitures et de services inférieurs à 90 000 € HT, la passation et la signature de l'ensemble des marchés de travaux inférieurs à 209 000 € HT, l'adoption de leurs avenants, l'exécution et le règlement des marchés, quel que soit leur montant, dont notamment les décisions de reconduction et de résiliation,

Considérant l'évolution des besoins des services et le renouvellement nécessaire des matériels de téléphonie,

DECIDE

Article 1 : D'établir un avenant au marché de téléphonie pour un montant supplémentaire de 1 000,00 € TTC ;

Article 2 : Dit que les crédits sont prévus sur l'exercice 2018 ;

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- la société ORANGE AEISE, 27 rue Juliette Savar, 94000 CRETEIL

Marolles-en-Brie, le 30 août 2018

Par délégation,
Jean-Michel CARIGI,
1^{er} Adjoint au Maire



MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

**AVENANT N°1 – MARCHÉ DE TELEPHONIE MOBILE
DEPASSEMENT DU MONTANT DES PRESTATIONS**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

MAIRIE DE MAROLLES EN BRIE place Charles de Gaulle 94440 MAROLLES EN BRIE

SIRET 219 400 488 00017

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

**ORANGE AEISE
27 RUE JULIETTE SAVAR – 94000 CRETEIL
SIRET : 380 139 866 46850**

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

SERVICE DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES : TELEPHONIE MOBILE LOT 5

■ **Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre PAR LE SIPPAREC: 30 JUIN 2015**

■ **Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : décision du maire du 25 avril 2016, pour la période du 1^{er} mai 2016 au 31 décembre 2018.**

D - Objet de l'avenant.

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'évolution des besoins des services et le besoin de remplacer les appareils usagés ont induit un dépassement du montant du marché.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 833,33 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...7,81 %...

■ Montant initial du marché public :	■ Montant initial du marché public après avenant n°1 :
▪ Montant HT : 10 665,00 €	▪ Montant HT : 11 498,33 €
▪ Montant TTC : 12 798,00 €	▪ Montant TTC : 13 798,00 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : **Marolles en Brie**, le : 30/08/2018

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Madame Sylvie GERINTE, Maire de Marolles en Brie

Jean-Michel CARIGI,
1er Adjoint au Maire
Chargé du Cadre de Vie



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

<p>■ En cas de remise contre récépissé :</p> <p>Le titulaire signera la formule ci-dessous :</p> <p>« Reçu à titre de notification copie du présent avenant »</p> <p>A....., le</p> <p>Signature du titulaire,</p>	<p>■ En cas de notification par voie électronique :</p> <p><i>(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public.)</i></p>
---	---

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)